



Ville de Gémenos

AIDE AUX ETUDIANTS

L'aide aux étudiants est réservée aux administrés de la commune de Gémenos. Sont concernés les étudiants qui effectuent un stage de formation à l'étranger d'une durée minimum de 3 mois. La demande doit être effectuée à la fin de la période de stage.

Le présent dossier doit être rempli, daté et signé et déposé au Service Scolaire de la Mairie. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Montant de l'aide : Stage en Europe : 300 € Stage hors Europe : 400 €

Documents à fournir

Nom : Prénom

Date de naissance : / /

Adresse :

Téléphone domicile : Tél. mobile :

Fait à : le : / /

Signature :

Le certificat de scolarité

Un Relevé d'Identité Bancaire

Un justificatif de domicile
(facture d'électricité, de gaz, quittance de loyer ...)

Une convention de stage

Un courrier adressé à Monsieur le Maire, expliquant votre démarche ainsi que votre cursus scolaire

Une attestation de fin de stage

Le dernier avis de votre Taxe d'Habitation

Un certificat d'hébergement

Le dossier doit être déposé en Mairie au service des affaires scolaires :

- lundi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h et 14h à 17h
- mardi de 14h à 17h (fermeture le matin)
- vendredi de 8h30 à 12h (fermeture l'après-midi)